

## Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 26 Février 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six Février, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire.

**Présents** : MORAIN Didier, Maire, BRIAND Magali, COUDRAY Anthony, DAVENEL Perseval, GALLEE Denis, HUBERT Christian, JOSSELIN Nicolas, LAURENT Armelle, MENARD Cyrielle, PINON Chantal, ROBERT Michel.

**Absents excusés** : ONEN-GOURGAN Béatrice, JOUANIN Violaine, NEVEU Rodolphe BOUESNARD Nicolas (Procuration à JOSSELIN Nicolas).

**Secrétaire** : COUDRAY Anthony.

### 1 - Approbation du procès-verbal du 18 Décembre 2025.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal au vote. Après en avoir délibéré, le procès-verbal du 18 Décembre 2025 est adopté comme suit :

#### VOTE :

- Pour : **11**
- Contre : /
- Abstention : **01** (GALLEE Denis).

*(Monsieur GALLEE soulève le point de la location de la parcelle de terre « Le Clos des Bieux, à Monsieur Éric DUBOIS).*

### 2 - Approbation du Compte Unique Financier (CFU) – Commune 2025.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

4 – Donnant acte de la présentation du CFU qui peut se résumer ainsi :

#### **Compte Financier Unique**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>Budget Principal :</b>				
Investissement	87 537,63 €		-188 613,60 €	-101 075,97 €
Fonctionnement	207 134,19 €		104 535,08 €	311 669,27 €
<b>TOTAUX</b>	<b>294 671,82€</b>		<b>-84 078,52 €</b>	<b>210 593,30 €</b>

Après en avoir délibéré, le Compte Financier Unique 2025 est soumis au vote (**Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote**) :

**VOTE : POUR : 10**

**CONTRE : /**

**ABSTENTION : 01 (GALLEE Denis).**

### **3 - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025 du Budget Commune.**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et voté le compte unique Financier 2025 et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2026,

Constatant que le Compte Unique Financier 2025 (CFU) fait apparaître un résultat de clôture de **210 593,30 €**,

Décide d'affecter le résultat de clôture du Budget 2025 de la Commune, comme suit au Budget Primitif 2026 :

- Résultat de clôture Budget Commune du 31/12/2025 : **210 593,30 €**
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002) : **75 399,26 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : **135 194,04 €**

Après en avoir délibéré, l'affectation du résultat de clôture est soumise au vote :

- **POUR : 11**
- **CONTRE : /**
- **ABSTENTION : 01 (GALLEE Denis)**

### **4 - Acte rectificatif / Vente Commune à Consorts LEMOINE Philippe.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 17 Juillet 2025, acceptant la vente de parcelles de terre à Monsieur et Madame Philippe LEMOINE (GAEC DE LA VILLE ES BRIAND).

Il informe l'assemblée que la parcelle cadastrée Section C n° 632 a été intégrée à tort dans la liste des parcelles vendues (Acte de vente du 16 Décembre 2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour procéder au retrait de cette parcelle, par acte notarié rectificatif, et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **5 - Vente parcelle de terre / M. Hervé BOURSEUL.**

Par délibération en date du 17 Juillet 2025, le Conseil Municipal a accepté la vente de parcelles de terre à Monsieur et Madame Philippe LEMOINE (GAEC DE LA VILLE ES BRIAND), et par la délibération du 26 Février 2026, il a autorisé Monsieur le Maire à retirer de cet acte de vente, la parcelle cadastrée Section C n° 632 (terrain en friche), et ce, par un acte notarié rectificatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la vente de cette parcelle cadastrée Section C sous le numéro 632 « Le Pré Jean Marie » pour 1150 m<sup>2</sup>, à Monsieur Hervé BOURSEUL domicilié à « La Timonerie » à LANGUENAN, sur la base du prix de 4 700 € l'hectare, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant.

### **6 - Acquisition tracteur tondeuse / Service technique.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de lourdes réparations sont nécessaires sur le tracteur tondeuse du Service Technique et propose au Conseil Municipal de le remplacer.

Il présente à l'assemblée le devis reçu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société **MPS – DINAN QUEVERT « L'Aublette » à QUEVERT (22100)** pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse **TORO Z.7000 23CVS Diesel 132**, d'un montant de **15 000,00 € H.T. soit 18 400,00 € T.T.C.** (Reprise de **2 000,00 € H.T.** déduite, pour l'ancien tracteur tondeuse **TORO** de 2011).

#### **VOTE :**

- **POUR : 08**
- **CONTRE : /**
- **ABSTENTIONS : 4 (COUDRAY Anthony, GALLEE Denis, HUBERT Christian, ROBERT Michel).**